

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 18741

présenté par

M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la cinquième phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« votées »

les mots :

« imposées par l'article 49-3 de la Constitution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger une erreur rédactionnelle.